

Liban: femmes debout

Les domestiques étrangères employées au Liban ont créé en janvier dernier leur syndicat, pour mettre fin aux nombreux abus dont elles sont victimes. Asiatiques ou africaines, elles ont décidé ensemble de dire « assez ! ». Une première, dans le monde arabe.

Jean-Jacques GUIGON, conseiller confédéral CGT « Afrique, Proche et Moyen-Orient »

Un syndicat, enfin ! Elles en rêvaient, et elles l'ont fait ! Elles l'ont fait dans un pays, le Liban, régulièrement montré du doigt par les défenseurs des droits de l'Homme en raison du traitement dégradant, violent et sous-rémunéré que subissent ces travailleuses domestiques. Elles l'ont fait parce qu'elles veulent « être traitées comme des êtres humains, comme de vrais travailleurs » (Laëtitia, une Philippine battue et violée par son employeur).

Elles étaient, le 25 janvier dernier, plus de deux cents à participer activement à Beyrouth, casquettes rouges vissées sur la tête, au congrès fondateur du Syndicat des travailleurs domestiques du Liban. Plus de deux cents, remplies d'espoir et de détermination, à scander, à l'unisson : « *Employées, pas esclaves !* »

Et cela a littéralement du sens lorsque certains patrons ne les paient pas pendant des mois, ne leur donnent aucun jour de congé ou les font travailler dix-huit heures par jour, de six heures du matin à minuit. Cela a du sens pour ces femmes victimes d'un racisme institutionnalisé, certains lieux de loisirs telles des piscines leur étant par exemple interdits.

« *Avec ce syndicat, je ne me sentirai plus seule face aux abus.* » La fierté d'être là, de redresser la tête et d'avoir « osé » n'empêche pas cependant la crainte. Une crainte

*Elles sont là,
à Beyrouth,
Tripoli, Tyr,
Zahlé, Baalbek
ou Byblos,
en toute légalité,
mais toutes
corvées
à merci,
lorsqu'elles ne
sont pas insultées,
battues et même
violées... Selon
l'ONG Human
Rights Watch,
une employée
domestique
mettrait fin
à ses jours chaque
semaine,
au Liban.*

d'être sanctionnées, ou, pire, d'être renvoyées manu militari dans leurs pays d'origine. Ainsi va le Liban.

Ce congrès « historique » dans le monde arabe, où le métier de travailleuses domestiques est perçu avec condescendance, s'est tenu sous le parrainage de la Fédération nationale des syndicats des ouvriers du Liban (Fenasol), et grâce à elle. La Fenasol est la seule composante d'une vie libanaise qui n'est pas structurée et au service exclusif d'une catégorie clairement identifiée (sunnites, chiites, druzes ou maronites). La Fenasol est au service des travailleurs, quel que soit leur pays d'origine, leur philosophie ou leur religion.

Une situation d'esclavage moderne

Originaires de Madagascar, des Philippines, du Népal ou du Sénégal, aucune de ces deux cents « femmes courage » n'ignorait qu'en ce jour de janvier 2015, elles représentaient plus de deux cent cinquante mille travailleuses domestiques⁽¹⁾. Qu'elles représentaient leurs sœurs, venues travailler comme elles au pays du cèdre dans des conditions indignes souvent, insupportables parfois.

Employées dans de riches familles libanaises, elles triment par dizaines de milliers pour l'équivalent d'une centaine de dollars par mois, le salaire variant dans une fourchette de un à trois

suivant leur pays d'origine. Ainsi, une salariée des Philippines vaut « mieux » qu'une autre faisant le même travail épuisant, subissant les mêmes outrances, le même mépris mais venant de Côte d'Ivoire. Nous sommes là dans la définition même de l'esclavage moderne.

Elles sont là, à Beyrouth, Tripoli, Tyr, Zahlé, Baalbek ou Byblos, en toute légalité, mais toutes corvées à merci, lorsqu'elles ne sont pas insultées, battues et même violées... Des situations de désespoir qui poussent trop souvent certaines d'entre elles au suicide par défenestration de leur grand placard leur servant de chambre, et les journaux en font à peine état... Selon l'ONG Human Rights Watch, une employée domestique mettrait fin à ses jours chaque semaine, au Liban. En tant qu'étrangères, ces femmes non protégées par le droit du travail libanais sont en proie, comme dans le reste de la péninsule arabique, au système de parrainage de la *Kafala*, forme de tutelle appliquée dans plusieurs pays du golfe arabo-persique. C'est un système liberticide qui prive les travailleuses de leur liberté en leur interdisant, par exemple, de changer d'emploi ou d'employeur, ou de vivre même pour une nuit hors du domicile de ce dernier.

Comme le souligne Castro Abdallah, secrétaire général de la Fenasol, « *les agences de recrutement des migrantes, qui agissent*

(1) Chiffre de l'Organisation internationale du travail (OIT).

presque comme des trafiquants d'êtres humains, ont leur propre syndicat, alors que les deux cent cinquante mille employées de maison étrangères au Liban n'en ont pas». Mais cela va changer grâce à ces deux cents femmes qui ont osé faire, les premières, ce grand pas vers l'exigence du respect de leur dignité, et la conquête de droits nouveaux. Cela va changer aussi grâce à la Fenosal qui a mis sa structure, son savoir-faire et ses militants au service de cette noble cause.

La création du Syndicat: un grand pas

La création du Syndicat des travailleurs domestiques du Liban a eu pour déclencheur l'entrée en vigueur, en 2013, de la convention 189 de l'OIT relative au travail décent pour les travailleurs domestiques, et qui prévoit notamment un jour de repos par semaine ainsi qu'un salaire minimum. «Un texte qui nous a donné le courage de nous organiser et de créer un syndicat», témoigne Gemma Justo, dans le quotidien libanais *Daily Star*. Cette domestique philippine de 48 ans, arrivée au Liban à l'âge de 27 ans, ne boude pas son plaisir, fière d'être dans les premières «à franchir le pas de la création d'un tel syndicat dans le monde arabe; même si nous sommes petites, c'est tout de même énorme!».

Et elles en ont, des propositions et des revendications à satisfaire, et cela peut commencer par leurs conditions d'hébergement et le respect d'horaires maximum de travail. C'est Sujana Rana, responsable d'une association de soutien aux Népalaises, qui évoque le réduit dans lequel elle dort, et le comportement fréquent de ses patrons qui peuvent la réveiller à n'importe quelle heure de la nuit pour satisfaire un caprice ou une futilité. Puis, intarissable, elle précise: «Pendant mes trois premières années ici, je n'ai pas eu un seul jour de congés.» Plus de mille jours à trimer ainsi gratuitement, plus de douze heures quotidiennes.

Des travailleuses immigrées, établies depuis de longues années au Liban et ayant des enfants en âge d'être scolarisés dans le pays se voient désormais refuser le renouvellement des permis de séjour de ces derniers.



Dès le lendemain de la tenue du congrès, le Syndicat s'est heurté sans surprise à l'hostilité du ministère du Travail libanais, qui s'est opposé à sa création et l'a déclaré immédiatement illégal car contraire à la loi libanaise: «La loi libanaise interdit aux étrangers de créer un syndicat.» (Sejaan Azzi, ministre du Travail) Certes, monsieur le ministre du Travail, eh bien changez la loi, il y a un Parlement pour cela!

Quand le ministre du Travail «argumente»...

Dans un communiqué sorti rapidement, les pouvoirs publics estiment, avec un cynisme assumé, que la solution ne passe pas par la création d'un syndicat, mais, plus simplement, par l'instauration de nouvelles lois qui «seraient mieux à même de répondre aux problèmes des domestiques. [...] La création de syndicats [...] les entraîneraient dans des conflits» (!). De ce point de vue, il y a, au Liban comme sous d'autres cieux, une vraie proximité entre les employeurs et l'Etat. C'est ce même ministre du Travail qui me disait en novembre dernier, prenant l'exemple de

sa propre employée de maison, qu'elle ne saurait se plaindre: «lorsque je mange de la viande elle mange de la viande, lorsque je mange du caviar elle mange du caviar», s'étonnant à peine de la trouver parfois prostrée, recroquevillée au sol dans l'obscurité, et emmurée dans un silence à l'évidence douloureux.

Témoignages aussi de ces quatre jeunes Sénégalaises arrêtées pour avoir osé, les inconscientes (!), passer une nuit en dehors de la maison de leur employeur. Réveillées en sursaut, obligées de se vêtir sous les yeux des policiers, elles ont été menacées, violentées, giflées. Pourtant elles se trouvaient sur le territoire libanais en toute légalité, et travaillaient toutes avec un contrat de travail. Elles avaient l'accord de leur employeur pour passer la nuit dans un lieu de rencontre de la communauté sénégalaise. Mais la Sûreté générale, sûre de son bon droit, sûre d'être couverte par sa hiérarchie et comptant sur la passivité du consulat général du Sénégal, en a décidé autrement. «Selon le système du garant en vigueur, les employées de maison étrangères doivent



« au pays », il leur arrive, dans une douleur faite de cris silencieux, de déscolariser leurs enfants et de les renvoyer dans leur pays d'origine dont ils ne connaissent bien souvent ni la langue ni la culture, les renvoyer pour simplement avoir, elles, mères amputées de leur chair, le renouvellement de leur titre de séjour. Elles savent qu'un retour au pays qui, de fait, n'est pas le leur, et dans de telles conditions de déracinement diminue grandement leurs chances d'intégration réussie dans les écoles du pays d'origine que ce soit le Bangladesh, le Sri Lanka, le Ghana, le Sud-Soudan, Madagascar ou les Philippines.

La Sûreté générale libanaise, droite dans ses bottes, affirme sans sourciller que le permis de séjour est destiné aux personnes

qui viennent ici pour travailler, pas pour avoir des enfants; même si la demandeuse est au Liban depuis plus de dix ans et que son enfant, elle l'a eu sur le sol libanais. Etre travailleuse domestique oui, mais maman, pas question... Le Syndicat est maintenant créé. Ces femmes sont toutes conscientes qu'une montagne de difficultés se dresse devant elles. Mais les travailleuses domestiques du Liban, nos sœurs et camarades sont bien décidées à faire vivre leur Syndicat, et elles peuvent compter sur des soutiens précieux. « *Ce Syndicat est une opportunité pour les travailleuses, qui se sentent souvent isolées, de créer des liens et de revendiquer sur des bases communes avec des salariés d'autres secteurs. La prochaine étape sera d'aider le Syndicat à engager un dialogue constructif avec le gouvernement et les employeurs* », estime ainsi Zeina Mezher, responsable du bureau de l'OIT à Beyrouth.

« *Nous espérons que ce syndicat sera un modèle dans le monde arabe* », a conclu Castro Abdallah. Et cette conclusion-là, nous la faisons nôtre! ●

résider dans la maison du garant. Elles n'ont pas le droit de vivre ou de dormir ailleurs, même si elles se trouvent en situation régulière. » Le même ministre du Travail, jamais à court d'arguments et de suffisance, m'a signifié que les garder ainsi « à la maison » les empêchaient de rencontrer « des gens » qui pourraient les inciter à voler leur patron. Si c'est le ministre du Travail qui le dit...

Des vies de famille détruites

Et puis, même si le pire n'est jamais sûr, on s'en rapproche incontestablement en apprenant qu'au Liban les enfants de ces travailleuses domestiques font désormais l'objet d'expulsions. Des travailleuses immigrées, établies depuis de longues années au Liban et ayant des enfants en âge d'être scolarisés dans le pays, se voient désormais refuser le renouvellement des permis de séjour de ces derniers.

Bien sûr, on peut penser qu'il y a là un lien entre cette inhumanité et la crise des réfugiés syriens⁽²⁾, qui a déversé sur le Liban des centaines de milliers de jeunes enfants persécutés dans leur

Début mai 2014. Les employées domestiques manifestent à Beyrouth contre le système liberticide de la Kafala, et pour réclamer plus de droits.

pays. Alors, s'en prendre aux enfants de couleur est un de ces réflexes immondes qui fait dire au ministre du Travail que, certes, « *le Liban ne pourrait pas prendre une décision aussi raciste* », et donc que « *de telles décisions ne sont pas prises en Conseil des ministres, mais émanent d'un décret ministériel ou administratif* ». Le coup du lampiste ou de l'administratif est décidément de portée universelle!

Nous sommes là dans ce qui constitue une entrave majeure au droit de toutes et tous à avoir une vie de famille. Certaines travailleuses domestiques se sont entendues dire qu'elles n'étaient pas autorisées à avoir des enfants au Liban, et qu'elles devaient quitter le pays sous quarante-huit heures.

Travailleuses, certes. Mais pas mères...

Que dire devant le cri de douleur de ces femmes, qui nous murmuraient comme si elles se parlaient à elles-mêmes : « *Ils n'ont pas le droit de nous arracher le ventre, ils n'ont pas le droit...* » Mais lorsqu'elles sont dans la survie, lorsqu'elles doivent envoyer le peu qu'elles gagnent

(2) Le Liban héberge plus d'un million de réfugiés syriens, pour une population globale de moins de six millions d'habitants (chiffre 2014). Ce pays compte la plus forte concentration de réfugiés dans le monde par tête d'habitant, sans oublier les réfugiés palestiniens installés au Liban, dans des camps ou ailleurs, depuis 1948.